Envoyé en préfecture le 16/11/2026
Reçu en préfecture le 16/11/2026
Publié le
ID : 035-213501158-20261115-D02_DAGC_NO26-DE

Fougères

DAGC - MP

CONSEIL MUNICIPAL DU 5 NOVEMBRE 2026

2- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 SEPTEMBRE 2026

Rapporteuse : Mme Le Maire

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, en son article L.2121.15, que : *« Le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante ».*

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 23 septembre 2026.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Pour expédition conforme,
A Fougères,

Madame le Maire,

Le Maire

ALICE LEBRET

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

La secrétaire de séance,

L'adjoint Délégué : à l'Education enfance et petite enfance

STEPHANIE MONTIGNE

MAIRIE DE FOUGERES (ILLE ET VILAINE)

Signé électroniquement par : Stephanie MONTIGNE
Le 2026-11-15T09:46:46+01:00

Signé électroniquement par Stephanie MONTIGNE le 15/11/2026 09:46:46